

MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
 En Exercice : 35
 Avant pris part à la délibération : 35



Département des Alpes-Maritimes
 Arrondissement de GRASSE

OBJET :

**COMMUNAUTÉ
 D'AGGLOMÉRATION
 DE
 SOPHIA ANTIPOLIS
 TRANSPORT
 EN
 SITES PROPRES
 ENQUÊTE
 PUBLIQUE**

- Original
 Expédition certifiée conforme



Le Maire

N° enregistrement :

DE-1101-0010

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie :

Le 27 JAN. 2011

Et de la transmission en Sous-préfecture

Le 1 - FEV. 2011

Le Maire



EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mil Onze et le Mercredi Vingt Six Janvier à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Alain GUMIEL Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Alain GUMIEL - Maire -
 M. Guy GIRAUD - Mme Marie-Claude MOITRY - M. Armand OBADIA - Mme Danièle LAYET - M. Jean-Pierre HENRY - M. Pierre GUGLIELMI - Mme Lydia ISOARDI - M. Jacky THERRY - Mme Séverine PASSERON
 Mme Francette FALZONE - M. Philippe CHILINI - Mme Noëlle MOUSKA présente à partir de la délibération n°2 - M. Jean-Yves OGER - Mme Joëlle GIMENEZ - M. Armand BISROR - M. Éric CHALVIN - Mme Alexandra FONTIMP - M. Pietro BRUZZI - Mme Dany BETTI - M. Serge OREGGIA - Mme Guilaine FEMENIAS - M. Houcine AYACHI - Mme Joëlle BERLENGHI - M. Richard DOLMEN
 -Mme Michelle SALUCKI - M. Michel BERTRAND - Mme Sylvie BALESTRA - M. Jacques MICHELET - Mme Françoise DE BANDT - M. Jean Lou PECE présent à partir de la délibération n°10.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

- Mme Gisèle CHINCA - Pouvoir donné à M. Alain GUMIEL Maire.
 - Mme Noëlle MOUSKA excusée - présente à partir de la délibération n°2
 - Mme Thérèse ROUAZE - Pouvoir donné à Mme Michelle SALUCKI
 - M. Jean Lou PECE - Pouvoir donné à Mme Françoise DE BANDT - Présent à partir de la délibération n° 10.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Alexandra FONTIMP

Monsieur GIRAUD expose

Par adoption le 5 mai 2008 de son Plan de Déplacements Urbains, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) s'est engagée à réaliser un transport en commun en site propre (TCSP) reliant la gare ferroviaire d'Antibes à la technopôle de Sophia Antipolis. L'itinéraire emprunterait, en partie, le territoire de Vallauris au nord de l'autoroute.

En décembre 2008, le Conseil Communautaire de la CASA a validé le projet de TCSP de l'agglomération intégrant :

- un pôle d'échanges au niveau de la gare SNCF d'Antibes ;
- un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) reliant le pôle d'échanges d'Antibes à la technopole de Sophia Antipolis, son centre de remisage ;
- des parkings relais.

En 2009, la CASA a présenté un dossier à l'appel à projets « Transports Urbains » lancé par l'État dans le cadre des actions du Grenelle de l'Environnement. Ce dossier a été retenu avec un accord de financement. L'objectif, pour honorer les engagements pris dans le cadre de l'appel à projet, est une mise en service du bus à haut niveau de service en 2016.

Préalablement à la réalisation du projet de bus à haut de service, des parcs relais et de la restructuration du réseau Envibus, il y a lieu d'organiser auprès du public une concertation publique préalable (articles L. 300-2 et R. 300-1 à R. 300-3 du Code de l'Urbanisme et la Charte de la Concertation du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement en date du 5 juillet 1996). La CASA, compétente en matière de transports, est chargée d'organiser et de mettre en œuvre cette concertation publique.

Les objectifs de la concertation consistent en l'information et la participation des habitants, des associations locales et de toutes personnes concernées. Elle permet le recueil et la prise en compte de l'avis du public sur les enjeux, principes et caractéristiques du projet.

Il appartient toutefois au Conseil municipal de VALLAURIS d'émettre un avis sur les objectifs de la concertation et ses modalités, à savoir :

- la durée de la concertation préalable sera au minimum de 30 jours, entre le 10 avril et le 30 juin 2011 ;
- un avis administratif sera affiché dans les mairies concernées dont la mairie de VALLAURIS et sera publié dans deux journaux locaux afin d'informer la population du projet et de la tenue de cette concertation en précisant les dates de son déroulement. Celui-ci présentera également les dates et lieux des réunions publiques ;
- une exposition sera organisée durant une période d'un mois minimum dans les locaux des mairies concernées dont VALLAURIS. Elle présentera les principaux enjeux et caractéristiques du projet.
- un dossier, qui permettra de prendre connaissance des enjeux du projet, de ses principales caractéristiques sera mis à disposition du public dans les mairies concernées et au siège de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis, aux heures habituelles d'ouverture des

Services. Il sera accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations de la population. Ce dossier sera également consultable sur le site internet pdu-casa.fr ;
- au moins une réunion publique sera organisée dans chaque commune dont VALLAURIS, en présence du maître d'ouvrage la CASA ; - un dépliant sera mis à disposition du public exposant les enjeux, objectifs et principes du projet.

Au terme de cette concertation, la CASA communiquera aux communes concernées, dont VALLAURIS, le bilan de la concertation.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable sur les objectifs et modalités de la concertation proposées par la communauté d'agglomération Sophia Antipolis.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

➤ **ÉMET** un avis favorable sur les objectifs et modalités de la concertation proposées par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

VOTÉ POUR :

MM. Alain GUMIEL - Guy GIRAUD - Mme Marie-Claude MOITRY - M. Armand OBADIA - Mme Danièle LAYET - M. Jean-Pierre HENRY - Mme Gisèle CHINCA - M. Pierre GUGLIELMI - Mme Lydia ISOARDI - M. Jacky THERRY - Mmes Séverine PASSERON - Francette FALZONE - M. Philippe CHILINI - Mme Noëlle MOUSKA - M. Jean-Yves OGER - Mme Joëlle GIMENEZ - M. Armand BISROR - Mme Isabelle RAESER - M. Éric CHALVIN - Mme Alexandra FONTIMP - M. Pietro BRUZZI - Mme Dany BETTI - M. Serge OREGGIA - Mme Guilaine FEMENIAS - M. Houcine AYACHI - Mme Joëlle BERLINGHI - M. Richard DOLMEN -
Michelle SALUCKI - Thérèse ROUAZE - M. Michel BERTRAND - Mme Sylvie BALESTRA - M. Jacques MICHELET - M. Michel VIANO -

SE SONT ABSTENUS :

Mme Françoise DE BANDT et M. Jean Lou PECE.

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au Registre les Membres présents.
Pour Extrait certifié conforme.

3

LE MAIRE.



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis - transport en sites propres - enquête publique

Date de transmission de l'acte : 01/02/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 01/02/2011

Numéro de l'acte : de-1101-0010 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20110126-de-1101-0010-DE

Date de décision : 26/01/2011

Acte transmis par : Christianne TRASTOUR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.7. Transports